canton de vaud
LIBERTÉ PATRIE

PolCant info

MAGAZINE TRIMESTRIEL DE LA POLICE CANTONALE VAUDOISE

N° 70 | Mars 2008

Point de vue — Eclairage — Portrait — Dossier — Reportage — Evénement — Personnel

Evénement

ASSERMENTATION

Reportage

GENDARMERIE NATIONALE FRANÇAISE

entre modernité et tradition

Portrait

DOMINIQUE ROSSI

sur la voie d'une passion

Changez d'horizon...

www.police.vd.ch

PolCant info
MAGAZINE TRIMESTRIEL DE LA POLICE CANTONALE VAUDOISE

Sommaire

4 Editorial Polcant info
Un avenir prometteur

6 Point de vue de la bonne relation
Entre police & médias

8 Eclairage Techniques d'Audition
Exemple canadien

10 Portrait Dominique Rossi
Sur la voie d'une passion

13 Dossier Euro 08
Cellule de planification d'état major

16 Reportage Gendarmerie nationale
Entre modernité et tradition

22 Evénement
Assermentation

26 Personnel
Promotions de décembre
Nouveaux collaborateurs, départs, retraités

30 Publi-reportage Vignoble vaudois
Sur les sentiers de la découverte

8 Le nouveau code de procédure pénale suisse va impliquer d'importantes modifications, notamment dans le domaine de l'audition de personnes. C'est dans cette perspective qu'une formation dispensée par un specialiste canadien, Monsieur St-Yves, a été mise sur pied.

13 Avant l'engagement des femmes et hommes de terrain, la cellule Eurofoot prépare les services de police, en collaboration étroite avec l'ensemble des partenaires, à l'événement de portée mondiale qui s'annonce. Pour que la fête soit belle !

N° 70 | Mars 2008

Paraît 4 fois par an
Tirage 4000 exemplaires
Tirage contrôlé par la REMP
(3153 exemplaires)

Editeur
Association de la Revue de
la Police cantonale vaudoise

Centre Blécherette
1014 Lausanne

Rédaction
Jean-Christophe Sauterel
rédacteur en chef

Olivier Rochat
responsable d'édition

Pierre-Alain Devaud, Philippe Jaton, Tony Maillard, Patrick Suhner, Alain Rossier

Photographies
Gabriele Fusco, Toni Maillard, Jean-Christophe Sauterel, Mohammed Zouhri, SIRPA gendarmerie, Patrick Suhner

Conception et réalisation
David Brulhart - BIC

Relecture
Anne-Danièle Reuss

Impression et photolitho
Imprimeries Réunies Lausanne SA

Abonnement

Revue distribuée gratuitement à tous les membres de la Police cantonale, aux polices vaudoises, aux polices de Suisse, aux autorités civiles et judicaires cantonales et fédérales, aux partenaires privés et à nos annonceurs.

Publicité
IRL SA
Kurt Eicher, Arnold Krattinger
Ch. du Closel 5
1020 Renens
Tél. 021 349 53 49
kurt.eicher@irl.ch

Contact
presse.police@vd.ch
021 644 81 90
www.police.vd.ch

© Police cantonale vaudoise
Toute reproduction autorisée
avec l'accord de l'éditeur

POLICE cantonale vaudoise

Chères Lectrices, Chers Lecteurs,

Vous avez entre les mains le numéro 70 de votre magazine Pol Cant Information. Votre publication trimestrielle de la Police cantonale vaudoise a traversé bien des tourments depuis sa création, il y a très exactement 22 ans.

Le premier numéro de la feuille d'information de la Police cantonale vaudoise, baptisée INFO [a] est paru en avril 1986 sous la responsabilité de l'attaché de presse de l'époque. En septembre 1990, Maurice Gehri, rédacteur responsable, présenta le numéro 1 [b] du périodique interne d'information de la Police cantonale vaudoise. Le premier bulletin Pol Cant Info était né, présentant les activités de la Police cantonale, respectivement de la Gendarmerie, du Groupe des spécialistes en dépiègeage et de la lutte contre la criminalité, avec de nombreuses photos et illustrations.

POLCANT INFO
un avenir prometteur

Par la suite, cette publication évolua avec l'arrivée de la couleur, sous l'égide d'un nouveau rédacteur responsable, le capitaine Michel Pralong. En 1995, grâce à l'introduction de la publicité, notre bulletin [c], tout comme celui de l'Université de Lausanne, fut l'un des deux seuls rescapés des mesures d'économie de l'opération Orchidée.

L'année 2002 marqua un tournant pour Pol Cant Information avec l'arrivée d'une nouvelle équipe sous ma responsabilité. Outil d'une nouvelle politique de communication ouverte et transparente décidée par le Commandant Pierre Aepli, notre bulletin d'information a été entièrement relooké et sa mise en page confiée à l'agence de communication Tasmanie, qui l'a fait évoluer durant plusieurs années [d-i]. Afin d'en garantir le financement, un partenariat a été trouvé avec une agence publicitaire basée à Genève. Chaque année, en plus des quatre éditions annuelles, la division presse et communication, avec l'aide du Comité de rédaction, a réalisé un numéro hors série traitant d'une thématique particulière. Tout commença par un spécial Expo.02 [d], puis une édition dédiée au Sommet d'Evian [e] en 2003 pour se poursuivre par la présentation du projet d'Académie de police [f] voulue par les cantons du Valais et de Vaud en 2004. La campagne de recrutement commune aux polices vaudoises nous a donné l'occasion de réaliser un numéro spécial [h], en 2006, afin de présenter les différents métiers au sein de la Police cantonale vaudoise et d'illustrer la superproduction de notre clip vidéo «la police vous recherche» qui est encore diffusé dans les salles de cinéma cette année. 2008 verra aussi très certainement un numéro hors série consacré à l'engagement des forces de sécurité pour garantir un Eurofoot sûr et festif en Pays de Vaud.

1986 [a]

1990 [b]

1995 [c]

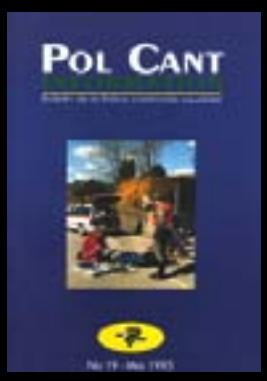

2002 [d]

2003 [e]

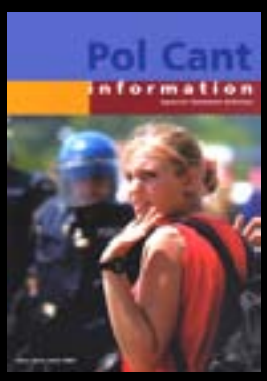

En 2007, malgré une refonte du visuel [i] par l'agence mandatée jusqu'alors, le Comité de rédaction a dû faire face à de nouvelles difficultés, notamment le manque d'annonceurs permettant de garantir le financement externe du magazine. Afin de limiter les coûts pour l'Association de la revue de la Police cantonale vaudoise tout comme pour la Police cantonale elle-même, je me suis approché du Bureau d'information et de communication (BIC) du Canton de Vaud en demandant à son responsable, Laurent Rebeaud, de l'aide pour la conception graphique et la mise en page de notre publication. C'est ainsi que le numéro 69, sous sa nouvelle livrée, a été réalisé [j]. Au début de cette année, nous avons également établi un partenariat avec les Imprimeries Réunies Lausanne SA (IRL) qui non seulement imprimeront notre revue mais également s'occuperont du démarchage publicitaire au profit de notre association. J'en profite pour remercier tous les annonceurs qui nous ont soutenu depuis plus d'une décennie et en particulier l'Office du Tourisme du canton de Vaud. J'ose espérer que ces fidèles annonceurs feront bon accueil aux collaborateurs des IRL.

Grâce à l'engagement des rédacteurs et des membres du Comité de rédaction ainsi qu'aux partenariats établis tant avec le BIC que les IRL, nous pouvons ainsi garantir la pérennité de notre magazine Pol Cant Info. J'adresse un merci tout particulier à tous ceux qui collaborent à ce succès.

J'espère surtout que vous, chères lectrices et chers lecteurs, aurez du plaisir à parcourir ces pages, qu'elles susciteront peut-être de nouvelles vocations, que vous accepterez de participer pendant quelques années ou de manière occasionnelle à la diversité des points de vue présentés dans les différents numéros. N'hésitez pas à nous donner votre avis, tant sur le contenu de votre magazine que sur sa nouvelle présentation.

Je formule mes vœux pour que ce magazine, qui est avant tout le vôtre, corresponde à vos attentes et vous procure à chaque fois beaucoup de satisfaction.

Jean-Christophe SAUTEREL
Rédacteur en chef

jean-christophe.sauterel@vd.ch ou 021 644 80 22

2004 [f]

2005 [g]

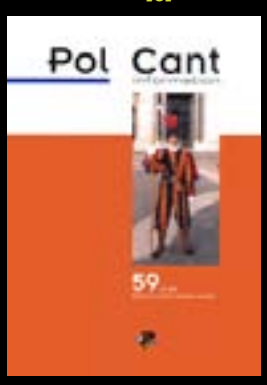

2006 [h]

2007 [i]

2007 [j]

De la bonne relation entre police & médias

Les rapports entre les corps de police et les médias ont ceci de particulier que chacune des institutions répond à des règles souvent antinomiques. Ainsi la presse est-elle en permanence confrontée à la recherche d'informations inédites et à la nécessité d'une rapide publication compte tenu de la concurrence acharnée que se livrent les journaux, les radios ou les télévisions. Pour elle, et dans le même temps, l'art consiste et consistera toujours plus à une vérification systématique et complète des sources. Renier cette manière d'entrevoir l'éthique suppose laisser libre cours à la délation, à la rumeur, à l'anonymat, récompensant du même coup ceux, dont le secret espoir fût d'accabler l'ennemi juré par l'entremise de médias complaisants; c'est ce que Bernard Béguin[1], chargé de cours à l'Université de Neuchâtel, décrivait par ces mots: «Il n'y a pas de scoop innocent.»
La police, elle, fait un même travail d'investigation afin d'établir des faits propres à déférer puis à condamner ou à acquitter. A la différence de la presse, elle n'est pas tenue par l'heure du flash radiophonique ou au bouclement de l'édition. Elle répond donc à des règles de précision, de véracité et à des chronologies différentes, toutes marquées du sceau du secret: «jusqu'à clôture définitive». Des renseignements sur une enquête en cours, à moins qu'une communication soit utile à l'instruction ou justifiée par des motifs d'ordre public, ne sauraient donc être transmis à quiconque n'ayant accès au dossier.
Journalistes et policiers respectant ces cloisons étanches, le respect mutuel et le *modus vivendi* servaient jusqu'ici de vrai parangon de coexistence.
Où les choses se compliquent singulièrement c'est lorsque ces règles établies ne conviennent plus à la presse ou, pour être précis, au moment où la presse considère qu'elle peut à la fois jouer son rôle et le nôtre et s'offusquer de notre non entrée en matière ou de nos protestations lorsque les choses se produisent.
A ce stade du discours, et pour mieux éclairer le contexte, il convient également d'indiquer les libertés que nous ne saurions prendre en matière de contenu des dossiers de police judiciaire et ce que les journalistes eux-mêmes nous rapportent de leurs propres documentations.

CONTENU DES DOSSIERS DE POLICE [2]

La loi est formelle: «Seules les informations utiles à la prévention, la recherche et la répression des infractions peuvent être enregistrées. Il est notamment interdit de réunir et de conserver des informations sur les convictions politiques, morales ou religieuses des individus (...) les données non pertinentes ou inadéquates doivent être radiées. (...) les informations inexactes seront corrigées, celles qui seront périmées éliminées.»

CONTENU DES DOCUMENTATIONS ET DOSSIERS DES MÉDIAS.

La trop fameuse «affaire des fiches»[3] ayant martyrisé les esprits de la fin du siècle dernier et provoqué l'indignation des fichés et de la presse, il était fondamental de réglementer la constitution et l'usage des dossiers et des documentations, y compris ceux des médias.
Ces nouvelles fiches, ces dossiers sont-ils conformes à l'esprit de la loi?
Sont-ils corrects, exacts? Rectifiés lorsqu'il y a des erreurs? Eliminés quand leur pertinence n'est plus avérée?
Informe-t-on la personne sur laquelle on collecte des informations?
Le moins que l'on puisse dire est que le flou règne en la matière. En conséquence, il n'est pas rare de constater que, là où la mémoire policière est muette, celle de la presse ne l'est pas. Souvent, par effet d'absence de tri, de vieilles affaires ressurgissent à tort, alors même qu'elles ont été classées par la justice.
Mais revenons au thème principal: quelle est encore notre marge de manœuvre pour demander à un organe de presse une rectification, une correction ou une adjonction lorsque nous sommes mis en cause, à tort ou à raison? Certes, le législateur, encore lui, a prévu tout un dispositif[4] de protection de la personnalité morale ou physique permettant à celui qui «directement touché dans sa personnalité par la présentation que font des médias à caractère périodique (...) de faits qui le concernent, a le droit de répondre». La procédure, il faut bien le dire, est lourde, difficile et souvent négociée et transformée par l'éditeur en courrier de lecteur.

DEUX CAS EXEMPLAIRES

En quelques mois nous venons de vivre deux cas d'école.
Le premier est particulièrement intéressant. Le second plutôt symptomatique.
Le 24 novembre 2004, un quotidien publie sur trois colonnes, avec photo, les accusations d'un jeune homme qui aurait été roué de coups par des gendarmes. L'affaire fait grand bruit. Les policiers portent plainte. Trois ans plus tard l'affaire est jugée et la présumée victime reconnaît avoir menti. Contacté, le rédacteur en chef du quotidien, *fair-play*, accepte la mise au point et la publie. *Dont acte*. Mais qui, parmi les lecteurs, frappés par la première publication se souvient encore de l'affaire?
Le second est plus complexe et marque incontestablement un tournant dans les rapports police – médias.

par Eric LEHMANN

Commandant de la police cantonale vaudoise

Premier acte: un jeune homme avise un SDF endormi dans une salle d'attente de gare et met le feu à ses vêtements. Une femme vient au secours de la victime et lui recommande de porter plainte. Ce qu'il fait trois jours plus tard. L'enquête de police commence immédiatement. L'enquête journalistique également. Deux ou trois coupables possibles sont désignés aux deux entités d'investigation par de supposés témoins.

Le lendemain un journal publie et suppose que la police ne porterait pas la même attention suivant qu'il s'agisse du brave citoyen ou d'un clochard.

Deuxième acte: contacté, et compte tenu des accusations lancées, j'accepte de répondre par écrit aux questions posées par le même quotidien. Dans mes réponses, je dis mon indignation et celles des collaborateurs de la police cantonale devant de telles accusations. Le rédacteur refuse de publier, sauf que de retrancher du texte notre indignation et deux remarques pourtant justifiées.

Troisième acte: invocation du droit de réponse? Courrier des lecteurs? Nous choisissons finalement de publier l'entrevue censurée sur notre site Internet[5], véritable cinquième pouvoir.

Dernier acte: vive réaction du journal exigeant le retrait immédiat du texte exhaustif. La Presse aurait-elle quelque doute sur son pouvoir et quelque crainte future? «Etonnant non?», aurait dit Desproges.[6]

LE RECOURS AU «CINQUIÈME POUVOIR» OU L'ARBITRE PEUT-IL ÊTRE INTERNET?

Il y a une vingtaine d'années, la presse suisse co-détenait avec la Norvège un record mondial, celui du nombre de quotidiens, plus de cent. Avec lui, notre société pouvait se prévaloir d'un pluralisme des idées exposées dans les journaux tout à fait exceptionnel. Vingt ans plus tard, crises économiques mineures ou majeures survenues, concentration des éditeurs et disparition de titres ont laminé ce pluralisme pourtant nécessaire. Désormais, le «quatrième pouvoir»[7] n'a jamais été aussi puissant. Pour une politicienne ou un politicien romand, se fâcher avec un seul journal et c'est toute une carrière qui pourrait être menacée si, d'aventure, le groupe de presse propriétaire du dit journal le décidait. Même constat pour les individus ou les personnes morales. C'est dire si la responsabilité déontologique des journalistes s'en trouve toujours plus fondamentalement requise.

Ici et là, d'ailleurs, des voix s'élèvent pour ériger un contre-pouvoir à cette exorbitance; l'espace de liberté, créé par la toile universelle d'Internet semble pouvoir remplir ce rôle. La naissance du «cinquième pouvoir» est donc annoncée. Les essais sur sa définition pourraient s'accorder sur cette synthèse:

«L'ensemble des citoyens organisés grâce aux nouvelles technologies de communication visant à contrebalancer le pouvoir dont s'arroge aujourd'hui la presse».

Le thème, sensible, mérite que l'on s'y attarde. Pour nous ce sera le cas dans une rencontre déjà fixée avec le rédacteur en chef du *Matin*, Peter Rothenbuhler.

«la presse aurait-elle quelque doute sur son pouvoir et quelque crainte future?»

(1) Bernard Béguin, ancien président du Conseil de la Presse. *Devine qui t'a fait roi!* Editions 24H.

(2) LDPJu Etat au 01.05.2005

(3) Le 24 novembre 1989 la commission d'enquête parlementaire rend son rapport. Un million de fiches ont été patiemment établies par les services du Ministère public. 700'000 Suisses ont été espionnés et fichés. Le 19 juin 1992 l'assemblée fédérale arrête la LPD (Loi fédérale sur la protection des données) visant à protéger la personnalité et les droits fondamentaux des personnes faisant l'objet d'un traitement de données.

(4) CC Art.28ss

(5) www.police.vd.ch

(6) Pierre Desproges. Humoriste français concluant par ces mots ses apparitions télévisées *La minute de M. Cyclopède*.

(7) Il est d'usage d'attribuer les termes «premier, deuxième, troisième pouvoirs» au législatif, à l'exécutif et au judiciaire. On réserve le terme de «quatrième pouvoir» à la presse.

Techniques d'audition

l'exemple canadien

Avec la mise en place du nouveau Code de procédure pénale suisse, nous devrons appréhender d'importantes modifications dès 2010. Ainsi, par exemple, la manière de mener les auditions, notamment avec la présence d'un avocat, constituera l'un des changements majeurs.

SPÉCIALISTE CANADIEN EN APPUI

C'est dans ce contexte que le commissaire adjoint Sellie a mis sur pied une formation de 3 jours, en invitant Michel St-Yves, psychologue judiciaire à la Sûreté du Québec et auteur de différents écrits sur la psychologie dans le cadre de l'enquête criminelle et des entrevues d'enquête, terme canadien désignant l'audition.

Cette formation continue, adressée aux jeunes collègues de la Police de sûreté, auxquels étaient associés des représentants des douanes et de l'Université de Lausanne, s'est déroulée à l'Académie de Police du 5 au 7 septembre 2007. Au programme, des sujets théoriques accompagnés d'exercices pratiques, durant lesquels des comédiens professionnels ont donné la réplique aux participants.

NOUVELLE APPROCHE

Au Canada, les auditions pour crimes majeurs sont filmées ; quant aux avocats, ils sont absents des interrogatoires, sauf lorsque des mineurs sont impliqués. Michel St-Yves a également relevé que 90% des délits sont résolus grâce au relationnel contre 10% seulement par des moyens techniques. Cela démontre que les délits ne peuvent pas uniquement être résolus par le travail d'« experts », mais que l'audition, malgré les difficultés que nous aurons à affronter à l'avenir, gardera toute son importance.

Et notre spécialiste canadien de rajouter qu'un interrogatoire de prévenu ne doit pas exclusivement se focaliser sur l'obtention d'aveux, mais être utilisé pour limiter les choix de défense du prévenu. En cela, la collaboration entre l'Identité judiciaire et les enquêteurs revêtira encore plus d'importance afin de permettre à l'audition de « bétonner » les éléments techniques d'un dossier.

EVITER DE POLLUER LES TÉMOIGNAGES

Prendre en charge un témoin sans le « polluer » reste difficile. Michel St-Yves suggère de poser dans un premier temps des questions ouvertes, puis de se diriger, petit à petit, vers des questions fermées. En jouant le rôle de témoin, et en étant confronté à un événement non préparé, force est de constater que la perception des éléments diffère chez chacun d'entre nous. L'un des défauts les plus répandus chez l'enquêteur reste son impatience : en voulant aider le témoin, il lui suggère des variantes, qui malheureusement finissent par le contaminer et l'éloigner d'une version « pure ».

Dans l'idéal, une bonne audition de témoin devrait compter au maximum 7 à 8 questions. Le témoin est là pour raconter ce qu'il a vu et pas uniquement répondre à des questions, alors que dans la majorité des cas, il est interrompu automatiquement après 10 secondes, par peur chez l'enquêteur d'oublier un élément, ce qui le prive ainsi de sa concentration.

OBTENIR DES AVEUX

Après l'importance d'un bon témoignage, Michel St-Yves s'est attelé à l'interrogatoire du suspect, en précisant qu'au Canada, la police entend le prévenu uniquement dans le cadre de la garde-à-vue de 24h, soit une fois par enquête. Sa marge de manœuvre est donc réduite. Cette approche sera peut-être la nôtre avec l'introduction de la nouvelle procédure.

Il n'y a bien sûr pas de méthode miracle pour l'obtention d'aveux. Ceux-ci dépendent de l'empathie, du respect et du savoir être du policier, mais aussi de la perception de la preuve par le délinquant. La police doit aussi se documenter et comprendre davantage les modes de fonctionnement des différentes ethnies qu'elle peut être amenée à interroger.

QUELQUES SUGGESTIONS

Afin de se sentir plus à l'aise lors de son interrogatoire, le policier canadien se trouve seul avec la personne qu'il interroge et il ne prend pas lui-même le procès-verbal. Il s'agit d'une discussion libre, filmée depuis une régie dans laquelle un second policier prend des notes. Ce procédé est certainement plus approprié pour faire sauter les « bouchons inhibiteurs » qui bloquent les aveux. A ce sujet, il est troublant de constater que si le nouveau code de procédure helvétique s'inspire des pays anglo-saxons, nous ne

savons pas encore si nos méthodes policières feront le même rapprochement. Pour mener à bien un interrogatoire, notre conférencier nous a toutefois encouragé à :

- améliorer l'écoute active et chercher les émotions en faisant preuve d'empathie ;
- garder son objectivité, ne pas porter de jugement hâtif et ne pas vouloir faire dire ce qu'on veut absolument entendre ;
- arriver à prendre de la distance et à envisager toujours toutes les éventualités ;
- terminer sur une bonne impression, semer quelque chose en laissant toujours la porte ouverte.

Pour finir, Michel St-Yves nous a mis en garde sur les fausses déclarations dont le pourcentage augmente dans les pays qui utilisent des méthodes répressives. Il a cité pour exemple le meurtre du fils Lindbergh, dans les années 30, que 200 personnes avaient revendiqué par souci de publicité. Il nous a donc fortement conseillé de toujours corroborer les aveux avec d'autres éléments d'enquête afin d'éviter de se faire piéger.

Cette formation de 3 jours nous a ainsi permis de porter un regard riche et nouveau sur les méthodes d'audition pratiquées au Canada.

Alain ROSSIER

Michel St-Yves

Psychologue judiciaire au Service de l'analyse du comportement (SAC) à la Sûreté du Québec depuis 2002, Michel St-Yves est consulté à titre de spécialiste lors d'incidents critiques, puis activement impliqué dans les enquêtes criminelles, aussi bien pour établir le profil psychologique d'un suspect que pour préparer les interrogatoires. Depuis 1997, il enseigne la psychologie de l'interrogatoire à l'École nationale de police du Québec et, plus récemment, la négociation en situation de crise. Il est aussi chargé de cours à l'École de Criminologie de l'Université de Montréal depuis 2002. Il a travaillé au Service correctionnel du Canada de 1988 à 2002 à l'évaluation du risque chez les contrevenants adultes, puis en recherche auprès des agresseurs sexuels. Ses publications et ses communications portent principalement sur les agressions sexuelles, la négociation en situation de crise et l'interrogatoire de police. Il est l'auteur des livres «Psychologie des entrevues d'enquête : de la recherche à la pratique» (2004) et de «Psychologie de l'enquête criminelle : la recherche de la vérité» (2007), publiés chez les Éditions Yvon Blais, et co-auteur de plusieurs ouvrages dont «La violence criminelle» (PUL, 1999); «Les meurtriers sexuels» (PUM, 2005) et «Investigative Interviewing : rights, research, regulation» (2006), publié chez Willan (Royaume-Uni).

Sur la voie
d'une passion

Le capitaine Dominique Rossi, chef de la circulation routière, nous aiguille sur sa passion des trains électriques, plus particulièrement les modèles réduits des locomotives suisses.

Nombreux sont ceux qui ont rêvé, face à la devanture d'un magasin de jouets, émerveillés par de magnifiques locomotives à vapeur ou électriques tant convoitées. Mais il arrive parfois qu'une telle passion naisse durant l'enfance. Accoudé à la fenêtre d'un grand hôtel tessinois, à quelques dizaines de mètres de la célèbre ligne du Gothard, Dominique Rossi a pu contempler, plusieurs années durant, les progrès de l'ère industrielle en suivant du regard les passages réguliers de convois CFF. Notamment ceux tractés par la légendaire Ce6/8III articulée, celle qui, sans doute à cause de sa livrée verte, fut surnommée « Crocodile ».

PREMIÈRE LOCOMOTIVE DE PRESTIGE

Au début des années soixante, alors que l'entier du réseau CFF venait d'être électrifié, Dominique Rossi trouva son premier train électrique sous le sapin de Noël. Il fit ses premières manœuvres dans l'établissement hôtelier de ses parents, avec l'incontournable locomotive à vapeur du circuit de base Märklin, dont l'échelle « HO » était la plus courante. Il bénéficia aussi d'étrennes des résidents permanents de l'hôtel familial, voyant ainsi son parc ferroviaire devenir de plus en plus conséquent. Dès lors, quoi de plus naturel que de construire une maquette à l'échelle de son ambition. Là, il ne fallut pas moins de 2 mètres sur 3, soit une toute petite partie des combles de l'hôtel, afin d'y faire circuler ses dernières conquêtes. Cependant, il manquait toujours une pièce de choix, une des plus prestigieuse, la fameuse « Crocodile ». Conçue pour la ligne du Gothard, cette impressionnante machine passait quotidiennement sous ses fenêtres, avec son poids phénoménal de 131 tonnes. Dominique Rossi se souvient que, dans ces années-là, pour s'offrir la « Croco » en modèle réduit à l'échelle « HO », il ne fallait pas moins de 144 francs, ce qui n'était pas rien pour l'époque. Seule solution, travailler à l'hôtel familial qui, en pleine période d'effervescence du carnaval tessinois, accueillait près de 3000 personnes. Dès lors, en sa qualité de commis à la transmission des commandes, il effectua d'incessants va-et-vient entre les différents bars et la cave, accumulant allègrement les pourboires. Cela lui permit de réunir la somme nécessaire afin d'acquérir sa première locomotive de prestige.

Par la suite, les obligations familiales et professionnelles eurent raison de son temps libre. Il marqua, plusieurs années durant, une longue pause sans qu'un seul train ne bouge.

UNE COLLECTION À CROIX BLANCHE

Et depuis 2001, la passion a repris le dessus. Ne s'intéressant qu'aux locomotives suisses, Dominique Rossi, fidèle à l'échelle «HO», a acquis au fil du temps quelques 160 modèles différents, dont une splendide série de «Crocodile».

Sa collection compte, parmi d'autres petites merveilles, quelque 48 motrices Re460, soit les plus modernes sur le réseau national. Ces motrices sont toutes d'une livrée différente, parfois très rare, alors que d'autres, de couleur identique, ne se différencient que par le nom d'une ville ou d'un canton. Pas facile de s'y retrouver!

A toute ces merveilles de la dimension «HO», il fallait bien une exception: une énorme «Crocodile», conçue à

l'échelle 1, trônant dans le séjour et révélant mille détails, ce qui fait d'elle une pièce aux dimensions surprenantes.
Tant de variétés, tant de particularités, tant d'histoires liées à chaque modèle, mettent en évidence qu'il faut être pointu et surtout connaisseur pour ne pas s'égarer dans cette foison de détails, surtout lorsque l'on parcourt les bourses, ou encore les catalogues spécialisés, tel le *Koll's Katalog*, l'une des bibles du collectionneur averti.

TRAQUER LES PIÈCES RARES

Selon Dominique Rossi, le plus grand plaisir est d'acquérir une pièce manquante, la déballer et s'assurer de son bon fonctionnement avant de l'exposer en vitrine. Il précise aussi que le plus difficile est de se souvenir, au détail près, de tout ce que l'on possède. Pour lui, le summum en matière de trains électriques est représenté par l'ancienne marque lausannoise « Metropolitan » aujourd'hui disparue, dont certains types de « Crocodile » valent plusieurs milliers de francs.
Parfois le prix fait naître un émerveillement, parfois il y met un terme, mais il semblerait que de conserver précieusement quelques pièces rares ou même historiques, de surcroît dans leur emballage d'origine, aurait pour effet de figer le train du temps, tout particulièrement si les wagons sont chargés des souvenirs magiques de notre enfance.

Tony MAILLARD

Euro 2008

Cellule de planification d'état-major

Le travail d'état-major est assurément une tâche des plus ingrates, mais aussi des plus intéressantes dans nos structures de police. En effet, comment expliquer, comment justifier parfois le rôle des personnes qui agissent pourtant dans l'ombre au profit du commandement et du plus grand nombre? C'est le cas de la cellule de planification d'état major en vue de l'Eurofoot 2008. Cette entité pourrait apparaître d'autant plus surprenante que le canton de Vaud n'accueille aucun match de la compétition.

3e ÉVÈNEMENT SPORTIF MONDIAL

L'Eurofoot ne doit cependant pas être vu comme un simple tournoi sportif. Depuis longtemps, de tels rassemblements cumulent, au-delà du résultat, des enjeux économiques, politiques et sociaux parfois démesurés. A cet égard, le Championnat d'Europe de football (ou Eurofoot), attribué en 2002 à la Suisse et à l'Autriche conjointement, est le troisième évènement sportif mondial, derrière la Coupe du Monde de football et les Jeux olympiques d'été, mais devant les Jeux olympiques d'hiver. Les chiffres d'un tel évènement varient parfois, selon les sources et la perspective dans laquelle on se place. Toutefois, ils donnent dans tous les cas le tournis. Ainsi, pour l'Eurofoot 2008, sur la base des expériences passées, les chiffres avancés pour la Suisse sont les suivants:

- 15 matchs dans 4 villes pour plus de 500'000 spectateurs dans les stades
- entre 1 et 3 millions de visiteurs en Suisse
- environ 7'000 journalistes accrédités
- 150 millions de téléspectateurs par match dans plus de 200 pays
- des écrans géants dans tout le pays pour un public attendu de 350'000 à 1,2 millions de personnes
- 8 équipes hébergées en Suisse, dont 2 dans le canton de Vaud (France et Pays-Bas)

Ces informations seules démontrent déjà que le canton de Vaud vivra pleinement l'évènement, de la même manière que son voisin genevois. Dès la désignation de la Suisse comme pays organisateur, les services de police ont recherché des informations et contacté leurs homologues étrangers ayant vécu un évènement d'une telle ampleur pour affiner leur appréciation de la situation. La Suisse romande, plus sensibilisée que la partie alémanique du pays du fait des grands évènements ayant eu lieu ces dernières années (Expo 02, sommet du G8 à Evian), a aussi été plus prompte à prendre en compte la dimension exceptionnelle de l'Eurofoot et à agir, sur les plans politique et technique, pour convaincre et obtenir des moyens. Les renforts policiers demandés par la Suisse à la France et à l'Allemagne sont le fruit de ces réflexions, mais la Suisse n'a pas à rougir de cette collaboration internationale, de plus en plus fréquente et importante lors des grands évènements.

ANTICIPER LES DÉBORDEMENTS

Les chiffres avancés, qui s'imposent de plus en plus comme une évidence à mesure que le mois de juin approche, ne sont donc pas une surprise. Le tirage au

Euro 2008

Cellule de planification d'état-major

« Pour un évènement comme l'Eurofoot, l'ens sécurité sont concernés et les structures he

sort des groupes du tour préliminaire, le 2 décembre 2007 à Lucerne, a permis d'avancer plus encore dans la mise en place des dispositifs définitifs. Bien que l'élimination de l'Angleterre, tristement connue pour être la patrie du hooliganisme, ait soulagé bon nombre de responsables, le sort a conduit la Suisse à accueillir sur son territoire des nations avec lesquelles nous entretenons un lien privilégié et dont les ressortissants, exubérants méditerranéens, sont présents en nombre dans notre pays (Portugal, Turquie, Italie), sans compter les supporters néerlandais et nos voisins français. Depuis peu, nombreux sont ceux à parier sur la venue du président Sarkozy dans notre pays pour soutenir les joueurs de l'équipe de France. Les policiers vaudois peuvent donc aborder la compétition sans crainte d'être désœuvré, mais avec confiance.

Pour faire face le plus sereinement possible à l'évènement, les forces de l'ordre doivent cependant le préparer en réunissant toutes les compétences professionnelles de la police. Dès lors, une cellule de planification prend tout son sens pour appuyer le chef de l'opération et, avec lui, évaluer les risques, imaginer les dispositifs ou encore coordonner les actions. Ainsi, dès 2005, la présence de personnel dédié spécifiquement à la préparation de l'Eurofoot s'est avérée nécessaire avec une montée en puissance au fur et à mesure que l'évènement approche. Depuis septembre 2007, la cellule de planification compte donc deux cadres de police à plein temps. D'autres cantons ont fait ce choix, confirmant l'importance d'une telle structure.

helvétiques obligent à fonctionner en réseau. Dès lors, il convient de développer des liens et de se coordonner avec la Confédération, entre les différentes polices cantonales, avec les autres partenaires de la sécurité, mais aussi avec les organisateurs de manifestations et les milieux de l'accueil et du tourisme. Ce n'est qu'au terme de travaux de longue haleine, où tous les paramètres ont été pris en compte, que se dessinent les dispositifs de la police.

UN TRAVAIL D'ÉQUIPE

Mais ceux-ci, une fois de plus, ne se mettent pas en place d'un seul coup de crayon. Il faut définir une stratégie, se tenir informer, convaincre les organisateurs de la nécessité de la prévention, préparer les séances, établir et classer les documents de travail, assurer un lien harmonieux entre les différents dispositifs prévus (service d'ordre pour accueillir les visiteurs dans les meilleures conditions, maintien de l'ordre pour réprimer les troubles, police judiciaire pour traiter des infractions, circulation pour assurer la sécurité et la fluidité du réseau routier, sans compter que la police continue à assurer son activité quotidienne), obtenir les moyens logistiques nécessaires, répartir les collaborateurs dans les entités constituées pour l'occasion ou encore former et informer régulièrement les policiers. Si la cellule de planification est la cheville ouvrière de l'opération, au profit du chef mais aussi des collaborateurs, il faut cependant rappeler que le travail d'état-major est un travail d'équipe. Les réflexions sur les dispositifs et leur finalisation comme la

emble des services de l'Etat et des services de lvétiques obligent à fonctionner en réseau »

La cellule de planification ne compte plus le nombre de séances auxquels ses membres ont participé, en appui ou par délégation du chef de l'opération, aux termes desquelles les actions définies doivent être mise en œuvre. Pour un évènement comme l'Eurofoot, l'ensemble des services de l'Etat et des services de sécurité sont concernés et les structures

formation ou la bonne gestion des budgets sont le fait d'une équipe de plus de 50 cadres qui se rencontrent régulièrement et dont la cadence de travail augmentera encore à mesure que le match d'ouverture Suisse - République tchèque du 7 juin à Bâle s'approche.

Patrick SUHNER

GendaRMERIE NATIONALE FRANçAISE

ENTRE MODERNITÉ ET TRADITION,

un véritable défi pour les spécialistes du service d'information et de relations publiques

UNE FORCE HUMAINE

En temps de paix, la Gendarmerie Nationale consacre la moitié de son activité aux missions de police administrative qui ont pour but: le bon ordre, la sûreté, la tranquillité et la salubrité publique. Ces missions, à caractère préventif, sont d'abord liées à l'exercice de leurs prérogatives par les autorités investies d'un pouvoir de police général, à savoir le préfet et le maire. Les missions de surveillance générale permettent la visibilité de la Gendarmerie, celles qui dissuadent les comportements fautifs en suscitant la fameuse «peur du gendarme», particulièrement opérante chez les conducteurs lors des surveillances d'axes routiers.

Depuis les années 1990, la Gendarmerie Nationale a décidé d'investir davantage la prévention de la délinquance. La sécurité, première des libertés du citoyen, est aujourd'hui plus que jamais «l'affaire de tous». Face à une délinquance qui évolue dans sa forme, ses lieux d'application et la typologie de ses auteurs, la Gendarmerie Nationale, tout en participant activement aux démarches partenariales avec les autres acteurs de la sécurité, a entrepris de faire évoluer son dispositif et ses modes d'action: en adaptant le maillage territorial et les effectifs; en développant un nouveau concept de proximité; en renforçant les capacités d'investigation des enquêteurs par l'élargissement du réseau des unités de recherche, la dotation de moyens modernes de police technique et scientifique ainsi que l'analyse criminelle et la mise sur pied de cellules d'enquête; en s'impliquant avec l'ensemble des services répressifs dans la constitution des groupes d'intervention régionaux (GIR) chargés de lutter contre les filières organisées de l'économie souterraine.

La Gendarmerie Nationale Française est confrontée à un véritable défi, celui de tenir le 95 % du territoire français, y compris les territoires outre-mer, avec un effectif de 105'000 gendarmes, tout en offrant des prestations à 55 % de la population. La sécurité publique, dans les villes et agglomérations de plus de 10'000 habitants, est assurée principalement par la Police Nationale, renforcée au besoin par la Gendarmerie mobile. De par son implantation sur l'ensemble du territoire, la Gendarmerie Nationale est une véritable force de proximité au service des citoyens.

MAINTIEN DE L'ORDRE

La Gendarmerie mobile est la force essentiellement destinée à assurer en toutes circonstances le maintien ou le rétablissement de l'ordre, en particulier lors de manifestations à risque. Depuis août 2002, l'emploi des forces mobiles obéit à une nouvelle doctrine marquée par une réelle déconcentration et conciliant les exigences de sécurité générale avec celles du maintien de l'ordre. Le préfet de zone de défense est l'autorité d'engagement des unités disponibles dans son secteur d'influence. Ces unités assurent le maintien de l'ordre public et la sécurité générale en luttant contre la délinquance, en étant actives dans des opérations de secours et de recherche notamment, en assurant également différentes missions ainsi que la formation des collaborateurs. Dans la zone de défense de Paris, le préfet bénéficie d'un renfort permanent provenant des autres secteurs. La Gendarmerie mobile est également engagée dans des missions «nationales» dont les missions outre-mer et en Corse, les opérations extérieures (OPEX), le renfort de la zone de défense de Paris, les opérations dépassant les capacités d'une zone sur l'ensemble du territoire et la sécurité des zones d'affluences saisonnières.

PRÉSENCE EN EUROPE

La surveillance de 98 % de la zone frontalière terrestre relève de la compétence de la Gendarmerie. Depuis janvier 2004, elle participe aux dix centres de coopération police-douane (CCPD) couvrant l'ensemble des frontières françaises avec la Belgique, le Luxembourg, l'Allemagne, la Suisse, l'Italie et l'Espagne. Depuis l'ouverture des frontières de l'espace Schengen, la Gendarmerie participe au renforcement de la sécurité de cet espace grâce à l'échange d'informations, l'intervention d'unités départementales dans les zones accessibles au public tels que les ports et aéroports internationaux, ainsi que la surveillance, par la Gendarmerie maritime, des 3'500 kilomètres de côtes françaises aux frontières extérieures de Schengen. Dans le cadre de divers programmes européens, elle accompagne l'effort des Etats souhaitant mettre en œuvre des structures nouvelles et aide à la formation des cadres dans les domaines où son expertise est recherchée comme le maintien de l'ordre, la police judiciaire, la police technique et scientifique, le GIGN et la gestion des frontières. La Gendarmerie est ainsi reconnue comme une institution contribuant à l'émergence de l'Europe de la sécurité.

COOPÉRATION INTERNATIONALE

Dans le cadre des instances européennes et internationales, la Gendarmerie Nationale participe à de nombreuses réunions tant à Paris qu'à Bruxelles ou dans d'autres capitales européennes. La Gendarmerie a également été engagée dans des missions de courte durée avec ses détachements de coopération en Afrique, au Cambodge, en Roumanie et au Venezuela. De nombreux gendarmes sont actuellement actifs dans le cadre d'opérations de rétablissement et de maintien de la paix, tant au profit de l'Union européenne que de l'OTAN, comme en Côte-d'Ivoire, en Haïti, en Macédoine, au Kosovo ou au Tchad.

SÉCURITÉ INTÉRIEURE

Le Président de la République, Nicolas Sarkosy, a réuni, le 29 novembre 2007, 2'000 gendarmes et policiers à la grande Arche de la Défense pour présenter ses objectifs en matière de sécurité intérieure. Accompagné de nombreux ministres, il a déclaré: «Il n'y aura pas de fusion entre Police et Gendarmerie». Les gendarmes conserveront leur statut militaire tout en étant rattachés au Ministère de l'Intérieur. Le Ministre de l'Intérieur définira l'emploi, l'organisation, les objectifs, les moyens d'investissement et de fonctionnement des deux forces de sécurité. Le principe du rattachement sera inscrit dans une future loi sur le fonctionnement de la Gendarmerie. Un groupe de travail réunissant les deux ministères de tutelle, Défense et Intérieur, a été créé afin d'examiner notamment l'harmonisation des statuts et des grilles salariales des deux forces. Le Président de la République souhaite également que soient réorganisés les services policiers territoriaux dans les grandes agglomérations. En Ile de France, il propose une intégration des services de sécurité publique de Paris et de la petite couronne, voire, pour certaines opérations, de la grande couronne. Cette réorganisation présente un véritable défi pour la Gendarmerie Nationale tout comme pour son homologue, la Police Nationale.

Cette rencontre Police – Gendarmerie est intervenue peu après les événements de Villiers-le-Bel, lors desquels de nombreux gendarmes et policiers ont été blessés dans des confrontations d'une violence inouïe. Les fonctionnaires de police se sont retrouvés face à des bandes de voyous, armés de pistolets à grenaille ou de fusils de chasse. Les fonctionnaires de police ont dû subir des tirs dont la volonté était de blesser ou de tuer. A l'occasion de cette rencontre, le Président Nicolas Sarkosy a rendu hommage aux gendarmes et policiers blessés, rappelant leur courage et mentionnant qu'ils ont fait honneur à la République.

Cette nouvelle orientation politique, décidée par le Président de la République lui-même, va profondément marquer l'avenir de la Gendarmerie Nationale. L'autorité politique a décidé de généraliser la coopération entre les services de l'Etat, notamment la Police, la Gendarmerie, le fisc et les douanes. Elle s'est aussi engagée à donner des moyens pour appuyer ces différents services. La réorganisation porte également sur la création d'une direction centrale du renseignement intérieur regroupant les services de la direction de la surveillance

du territoire et la direction centrale des renseignements généraux. Les objectifs principaux sont de concentrer l'activité sur les missions essentielles à la sécurité, valoriser les savoir-faire acquis par chacun des services et favoriser les complémentarités. La réforme s'appuiera en outre sur un maillage territorial dense.
Le Président Sarkosy a rappelé que la situation des banlieues est un enjeu majeur pour la France. Les acteurs de la sécurité ont également pour mission de lutter contre le phénomène des bandes, dans les quartiers, dans les lieux attractifs et les transports en commun. Il s'agira pour les services publics de repenser leur mode d'organisation en prenant en compte la notion d'agglomération ou de plaque urbaine. Les effectifs devront être ajustés et des unités seront dédiées aux violences urbaines. La future organisation touchera en particulier Paris et la petite couronne. Grâce à la volonté du Président de la République, la réorganisation des zones de compétence de la Police et de la Gendarmerie est enfin mise en œuvre. Le projet de loi, en cours de préparation sous l'autorité du Ministre de l'Intérieur, sera transmis au Parlement avant la fin du premier semestre 2008, pour une application dès 2009.

STRUCTURE PROJETABLE

S'il y a une structure au sein de la Gendarmerie Nationale Française qui illustre une approche moderne et anticipative de la gestion des catastrophes naturelles, technologiques et nucléaires, c'est bien la constitution de l'Etat-major projetable de gestion de crise (EMPGC). Cette structure, rattachée à la Gendarmerie mobile et basée à Paris, est mise à disposition des commandements territoriaux dans une approche d'expertise ou comme moyen de planification et de conduite. L'EMPGC est composé au départ de 8 cadres supérieurs de la Gendarmerie qui sont par la suite renforcés par 6 collaborateurs supplémentaires, soit un total de 14 spécialistes de la conduite en Etat-major. Ces collaborateurs, de piquet 24 heures sur 24, sont prêts à partir immédiatement dès l'alarme avec leur ordinateur portable et un sac personnel contenant leur équipement de base et des effets personnels adaptés à tout type de mission. Cet Etat-major est structuré en 8 cellules, sous l'appellation J1 à J8 selon le modèle militaire avec la cellule juridique, le renseignement, la conduite, la logistique, la planification, les systèmes d'information et de communication, la santé et la communication. En cas de montée en puissance, les 14 cadres de base sont renforcés par 3 sous-officiers supplémentaires et 14 personnels de réserve. L'EMPGC dispose de 3 véhicules utilitaires légers, de type Renault trafic, dont un véhicule de transmission totalement autonome ultra-perfectionné disposant des moyens de communication les plus moderne dont la transmission en direct des images prises sur les lieux de l'évènement. L'Etat-major privilégie l'installation dans des locaux en dur, abandonnant les structures de type tente, afin de travailler dans des conditions idéales. Les techniciens sont à même d'installer un réseau informatique, de la téléphonie, un réseau Intranet ainsi que des accès Internet. Le réseau informatique est connecté à celui de la Gendarmerie, de manière sécurisée, ainsi qu'aux différents réseaux de communication. En première intervention, l'EMPGC met à disposition de l'Etat-major de crise 23 PC portables en réseau, 12 téléphones fixes, une télévision par satellite et l'accès aux réseaux de télécommunications RUBIS et CORAIL. En cas de montée en puissance, un véhicule lourd se déplace sur les lieux de la crise avec du matériel supplémentaire, tant en ce qui concerne le réseau informatique, téléphonique et les réseaux de transmission, permettant ainsi de doubler, voire tripler les moyens mis à disposition des Etats-majors de gestion de la crise. Une véritable structure de conduite dotée des moyens les plus modernes peut ainsi être installée dans une salle de fête ou une halle de gymnastique en un temps record.

Tout ce matériel a bien entendu été conditionné afin que l'EMPGC puisse intervenir non seulement sur l'ensemble du territoire français, mais également dans les territoires outre-mer si nécessaire.

COMMUNIQUER EN GENDARMERIE

Le service d'information et de relations publiques de l'Armée – Gendarmerie (SIRPA G) compte quelque 65 collaborateurs pour l'ensemble du territoire français. Le chef du SIRPA G, depuis 2002, est directement rattaché au Directeur général de la Gendarmerie Nationale en tant que chargé de missions pour la communication. Cette position stratégique lui permet d'avoir une meilleure information sur tous les sujets et une plus grande réactivité face à l'événement. La stratégie adoptée vise en priorité à valoriser l'action de la Gendarmerie par la mise en valeur de ses hommes et de ses moyens, et à faire adhérer l'ensemble du personnel aux objectifs de l'institution. Cette communication recouvre 3 volets. Il y a tout d'abord la communication externe qui vise à maintenir le niveau de confiance de l'opinion publique à l'égard de la Gendarmerie, par une présence positive dans l'espace médiatique national et régional. En matière de communication interne, la dispersion des unités sur l'ensemble du territoire rend difficile la circulation de l'information. Les réformes et réorganisations auxquelles l'institution doit faire face nécessitent un accompagnement spécifique en matière de communication. Pour ce faire, la Gendarmerie Nationale a développé plusieurs outils de communication comme le magazine Gend Info, la Lettre aux unités et un nouvel Intranet, afin d'apporter au personnel une vision commune des situations et des projets de la Gendarmerie. Le troisième volet est constitué par la communication de recrutement. Ce domaine constitue un enjeu majeur puisqu'il engage l'avenir de l'institution.

Depuis 2005, la Gendarmerie a renforcé sa chaîne de communication en mettant en place au niveau de chaque région des cellules communication capables de relayer la politique de communication globale de la Gendarmerie jusqu'au niveau local. Des changements importants sont également intervenus dans le domaine des publications électroniques. L'Intranet s'est développé comme un véritable outil métier. Il apporte l'ensemble des informations professionnelles et institutionnelles nécessaires aux activités quotidiennes du gendarme, mais également l'information événementielle et sociale importante comme les décès en service ou les visites ministérielles au sein des unités de Gendarmerie. Dans le cadre du développement du réseau de communication électronique, le SIRPA G a également mis en œuvre Gendcom, un site extranet sécurisé accessible à l'ensemble des collaborateurs et à leur famille, ainsi qu'aux réservistes et retraités. Cet outil permet d'apporter l'information directement au domicile des gendarmes. Il est constitué d'une rubrique actualités, avec notamment une revue de presse, des offres destinées aux familles, tant sur le plan social qu'en terme de vacances par exemple. Il offre également des forums de discussions animés par des modérateurs sur plusieurs thèmes d'actualité, la possibilité de mettre en ligne un sondage, ainsi qu'une rubrique de petites annonces. D'une manière générale et selon la volonté des responsables du SIRPA G, Gendcom accompagne le gendarme dans sa vie en général et en particulier via une information par région.

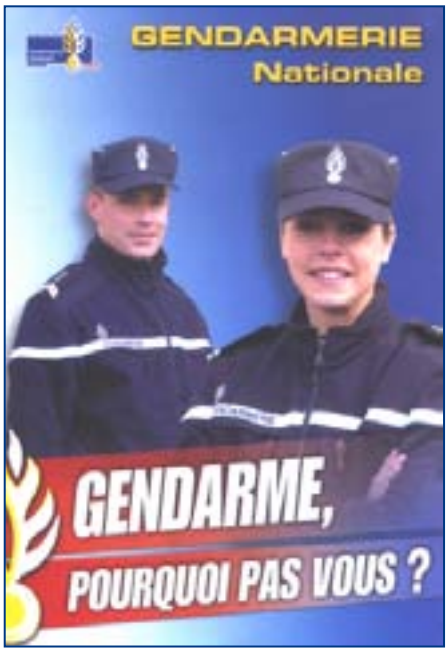

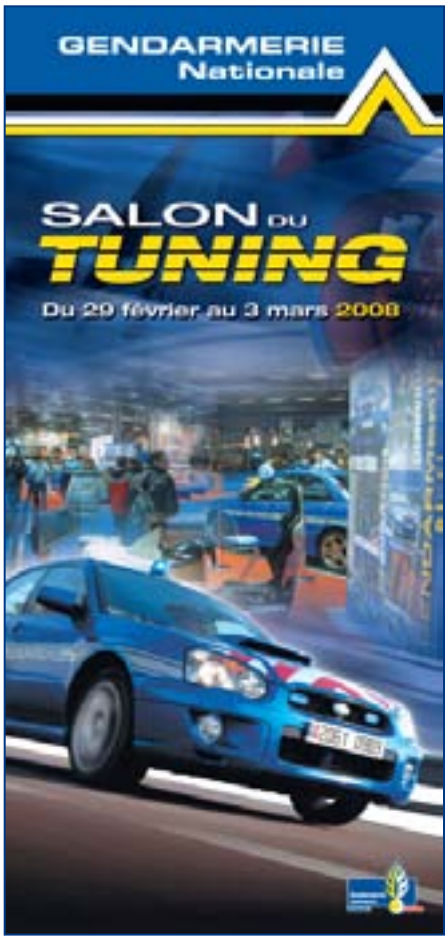

LA GARDE RÉPUBLICAINE

La Garde républicaine, plus communément appelée La Garde, représente à elle seule la tradition et la modernité de la Gendarmerie Nationale. Sous le mot d'ordre «sécurité et honneur, au profit des hautes instances de l'Etat», les différentes compagnies de sécurité et d'honneur du IIe Régiment d'infanterie participent à la symbolique de la démocratie française et à son rayonnement universel. La Garde est la seule force armée habilitée à pénétrer dans les Assemblées législatives où elle exerce une mission permanente de sécurité. Quotidiennement, un détachement se rend au Palais Bourbon, siège de l'Assemblée Nationale, et au Palais du Luxembourg, enceinte du Sénat, pour sécuriser les lieux et, le cas échéant, intervenir jusque dans l'hémicycle.

Pour accomplir ces différentes missions, les 3 compagnies du Ier Régiment et les 4 du IIe Régiment de la Garde républicaine disposent chacune d'un peloton d'intervention, pour les interventions d'urgence, les troubles à l'ordre public et la protection des hautes autorités. Ils peuvent également être engagés en renfort de la Gendarmerie départementale lors de certaines opérations ou au profit de la Gendarmerie mobile lors de manifestations importantes et sensibles. Le pouvoir législatif, tout comme certaines personnalités ainsi que les délégations étrangères, bénéficient d'une haie d'honneur lors de leur entrée et sortie de séance solennelle ou au Ministère des affaires étrangères.

La Garde est également chargée des missions de sécurité publique à cheval pour la Gendarmerie Nationale en général et pour la Garde républicaine en particulier. A partir du 1er janvier 2008, un peloton de surveillance et d'intervention à cheval (PSIC) a été mis en place au sein de chacun des 3 escadrons du Régiment de cavalerie. L'objectif initial du PSIC est d'assurer une sécurisation accrue des sites parisiens les plus touristiques, tels le Jardin des Tuileries, le Champ-de-Mars, le Parc de la Cité internationale universitaire et les abords du canal St-Martin. Les patrouilles équestres sont confrontées à de multiples situations qui vont du secours aux personnes à la mise en place d'un périmètre de sécurité au profit du service de déminage de la Préfecture, en passant par des arrestations d'exhibitionnistes ou de consommateurs de stupéfiants, sans oublier les nombreux vendeurs à la sauvette ou auteurs de mendicité agres-

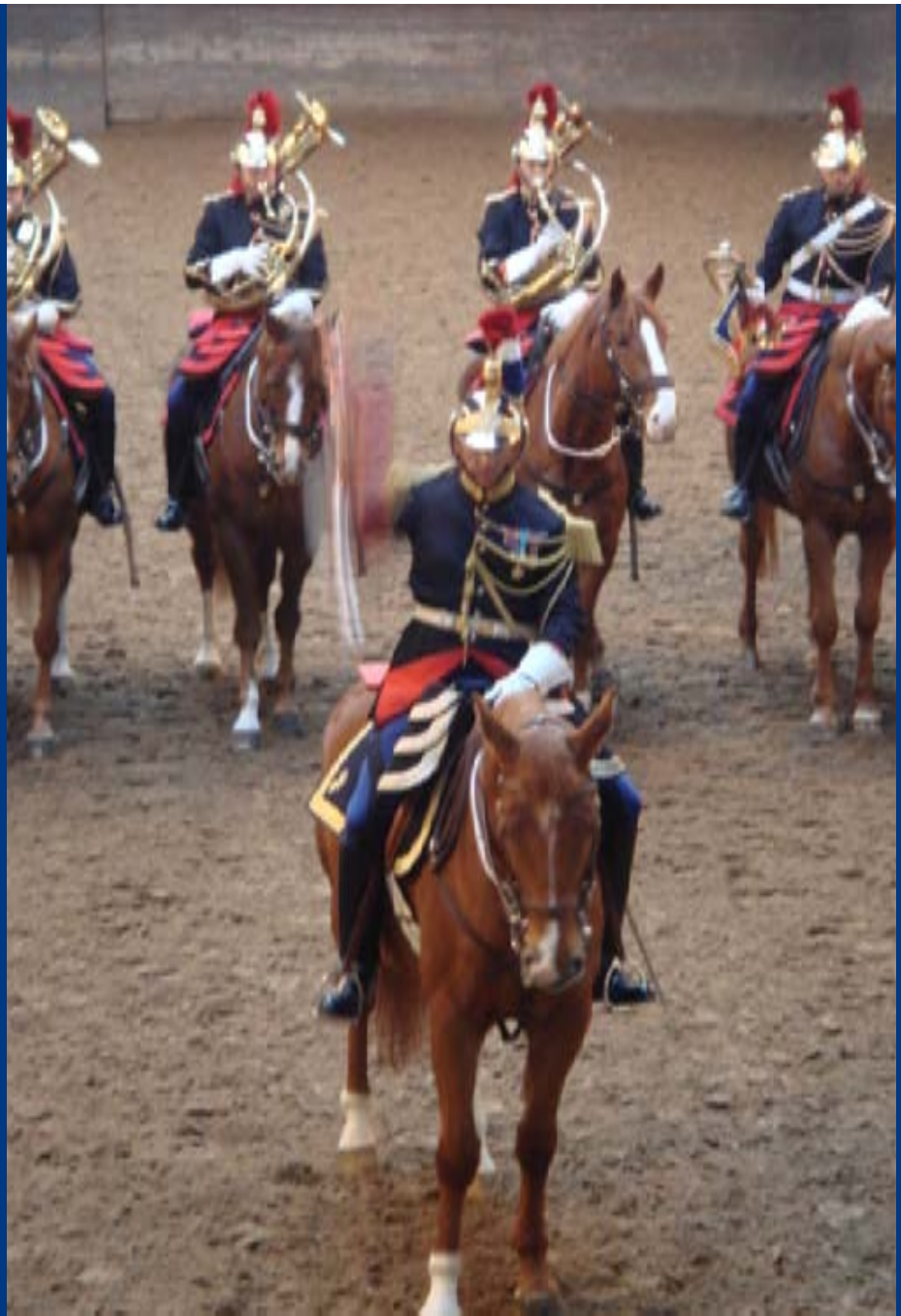

Sources :

Gendarmerie Nationale Française, SIRPA Gendarmerie, www.defense.gouv.fr/gendarmerie

La Garde Républicaine, www.garderepublicaine.com

Discours de M. le Président de la République lors de la rencontre Police – Gendarmerie à la Grande Arche de la Défense le 29 novembre 2007, www.elysee.fr

Gend'Info, Tiré à part «Communiquer», SIRPA Gendarmerie

sive. En liaison permanente avec les différents commissariats d'arrondissements, l'action des patrouilles s'effectue quotidiennement pendant toute la partie diurne. En cas d'interpellation, le commissariat dépêche un véhicule sur place et prend en charge les personnes interpellées. Le peloton de surveillance et d'intervention à cheval, en collaboration avec les troupes à pied, se voit confier l'encadrement et l'escorte des vagues de supporters lors des matches de football, par exemple. Les cavaliers se rendent également à St-Astier, pour peaufiner leur formation au contact des troupes à pied dans le domaine spécifique du maintien et du rétablissement de l'ordre. Les patrouilles équestres sont également engagées lors de surveillance préventive dans les zones boisées ou à l'occasion de la recherche de criminels, en collaboration avec les escadrons de la Gendarmerie mobile.

SAINTE GENEVIÈVE

La Garde républicaine célèbre Sainte Geneviève, patronne de la Gendarmerie Nationale et de la Ville de Paris
Le vendredi 14 décembre 2007, j'ai eu le privilège de vivre un moment solennel en l'église St-Etienne-du-Mont, à Paris, en compagnie de plus de 600 gendarmes, policiers et invités, à l'occasion d'une messe en l'honneur de Sainte Geneviève, patronne de la Gendarmerie Nationale et de la Ville de Paris. Cette messe, présidée par le Père SIMONET, Aumônier de la Garde républicaine, a été l'occasion d'écouter les différents ensembles musicaux de la Garde, soit le chœur de l'Armée française, l'orchestre de la Garde républicaine, la musique de la Garde républicaine, la fanfare de la Cavalerie, les trompes de chasse et pour la première fois dans ce genre de cérémonie un joueur de cornemuse issu de La Garde. Réunies par les mêmes valeurs, l'ensemble des personnes présentes se sont recueillies devant les reliques de Sainte Geneviève conservées en l'église de St-Etienne-du-Mont. Le point d'orgue de cette messe est sans aucun doute la Prière du gendarme, récitée par 3 gardes, femmes et homme, avec beaucoup d'émotion et de conviction.

Jean-Christophe SAUTEREL

PRIÈRE DU GENDARME

Dieu d'Amour, de Justice et de Paix, entends la prière que j'élève vers toi :
Je suis gendarme, et je veux être chrétien.
Il me faut être fort, aide-moi à rester juste et paisible
dans l'accomplissement de mes missions.

Je dois être vigilant face aux hommes qui peuvent devenir malfaiteurs, violents, criminels.
Donne-moi la sagesse nécessaire pour garder la maîtrise de ma force à l'encontre du péché et du mal, tout en discernant en chacun la présence de ton image.
Et si je dois armer mon bras pour faire respecter la loi, garde mon âme dans la sérénité Seigneur.

Car c'est mon devoir, d'assurer la Paix, l'ordre et la sécurité, de sauver des vies menacées, celles des autres ou la mienne.
Ouvre alors, Seigneur, les esprits et les cœurs à la compréhension de mon service exigeant, ceux de mon conjoint et de mes enfants, ceux de mes amis et de mes compatriotes, ceux même de mes adversaires.
Et s'il me faut aller jusqu'au sacrifice de ma fierté, de mon bien-être, de ma vie, donne-moi une confiance profonde en toi Seigneur.

Par l'intercession de Sainte-Geneviève, O Dieu trois fois Saint je t'en supplie :
soutiens mon service, ranime mon courage et fortifie ma foi.
Amen.

POLICE
cantonale vaudoise

Soucieuse de pouvoir répondre en tout temps aux attentes de la population
et dans la perspective d'adapter ses effectifs,

la Gendarmerie vaudoise recherche des

POLICIERS OU POLICIÈRES TITULAIRES D'UN CERTIFICAT/BREVET PROFESSIONNEL

En fonction de votre affectation (poste, unité d'intervention, unité spéciale),
décidée d'un commun accord, vous serez amenés-e-s à :

- Surveiller, prévenir et intervenir, 24 heures sur 24, sur l'ensemble du territoire cantonal, dans les domaines relevant de la circulation, de la police d'ordre et de la police de la navigation
- Exercer la police judiciaire, seul-e ou en collaboration avec la police de sûreté
- Assumer des activités liées à la prévention de la criminalité et à la police de proximité
- Accomplir des tâches administratives
- Être intégré-e dans une unité de maintien de l'ordre (SO/MO)

Votre profil :

- Vous avez suivi avec succès une école de police
- Vous avez moins de 45 ans et jouissez d'une excellente santé
- Vous maîtrisez la langue française et les outils informatiques standards
- Vous disposez d'une certaine mobilité professionnelle
- Vous aimez le contact avec la population et désirez contribuer à la bonne image de la Police cantonale
- Vous êtes au bénéfice d'une excellente réputation

Nous vous offrons :

- D'élargir votre horizon en exerçant une activité enrichissante, diversifiée et couvrant l'ensemble des missions de sécurité publique
- De bénéficier des avantages d'un grand corps (650 collaborateurs-trices) avec d'excellentes possibilités de formation et de promotion
- Des conditions salariales et sociales attractives
- La possibilité de travailler dans le cadre de contrats de prestations conclus ou à conclure avec plusieurs communes vaudoises

Entrée en fonction : à convenir

Dans le cadre de la procédure de sélection, chaque candidat-e sera évalué-e
sur ses connaissances générales et professionnelles (français, culture générale, tir)
et fera l'objet de tests divers (psychotechniques et de personnalité).

Pour tout renseignement :

Division des ressources humaines de la police cantonale vaudoise
Centre Blécherette
1014 Lausanne
021 644 82 19
urh.polcant@vd.ch
www.police.vd.ch

Les offres manuscrites, accompagnée d'un CV, sont à envoyer à l'adresse susmentionnée.
Nous vous assurons d'une totale discrétion.

Sur les sentiers de la découverte…

… à travers le vignoble vaudois

Le Château d'Aigle

A pied à travers les vignes… «une bien jolie manière», aurait pu dire le chansonnier Gilles, d'explorer ce vignoble qui fait depuis longtemps la fierté des habitants de la région. Richesse des terroirs, variété des cépages, choix de vinification: autant de domaines que le vigneron connait bien et dont il parle avec passion, autant d'histoires hautes en couleurs dont le récit détaillé vous sera peut-être raconté dans les profondeurs d'une cave… Voici quelques balades qui vous emmèneront à travers les quatre régions viticoles vaudoises.

LE SENTIER DES VIGNES À AIGLE

circuit de 23.7 km

Du vignoble d'Yvorne, long ruban de ceps à flanc de montagne, aux collines étagées des vignes de Lavey-les-Bains, le vieux pays vigneron vous accueille à bras ouverts. Surtout, ne manquez pas, à mi-chemin, de faire une halte au château d'Aigle qui accueille le Musée de la Vigne, du Vin et de l'Etiquette. Autre halte qui vaut qu'on s'y arrête, les mines de sel de Bex, qui s'étendent, sur près de cinquante kilomètres, en un vaste dédale de tunnels, puits, escaliers et salles gigantesques.

LE VIGNOBLE DU « CŒUR DE LA CÔTE » À ROLLE

circuit de 10.6 km

Les hauteurs de Rolle, c'est, bien sûr, la route du vignoble, mais aussi l'occasion de traverser une dizaine de petits villages viticoles où vignerons, fromagers, céramistes et sculpteurs du cru vous ouvrent leur porte en toute amitié. Une initiation plaisante aux divers métiers de la terre et de l'artisanat. Qui se promènera dans le vignoble de la Côte ne pourra résister au Malakoff, spécialité incontournable de la région, à déguster avec un cru local.

A travers le vignoble de la Côte

A LA DÉCOUVERTE DES TERRASSES DE LAVAUX

circuit de 35 km

Entre Lausanne et le château de Chillon, en passant par les hauts de Vevey et de Montreux, un vaste réseau de chemins pédestres parcourt ces pentes impressionnantes qui font la renommée des vignobles en terrasses de Lavaux. De villages en caveaux, laissez-vous guider par les panneaux didactiques qui jalonnent les sentiers et vous donnent une foule d'informations sur les particularités des vins de la région. Ne manquez pas de vous arrêter à Saint-Saphorin, bourg typique aux ruelles étroites et au cachet incomparable où vivait Jean Villard-Gilles. Si vous cherchez la hauteur pour une vue imprenable sur le Léman et le vignoble, montez à bord du funiculaire Vevey-Mont-Pèlerin, puis emprunter l'ascenseur panoramique « Plein Ciel ».

LA BALADE VITICOLE DES CÔTES DE L'ORBE

circuit de 38.5 km

Le domaine viticole de la plaine de l'Orbe, aux terres généreuses et au climat agréable, était, au XIXe siècle, le plus grand du canton. De Chavornay à Essert-sous-Champvent, traversez ces beaux vignobles, bien exposés, et, par étapes, au gré de vos envies, découvrez les nombreuses curiosités de la région, telles que les chutes de la Tine de Conflens, un cirque rocheux proche du village de Ferreyres, situé au confluent de la Venoge et du Veyron ou les mosaïques romaines de la villa gallo-romaine de Boscéaz, représentant des personnages ou des scènes de la vie quotidienne de l'époque, que l'on peut admirer sur le site du même nom, à Orbe.

LE SENTIER VITICOLE DU VULLY, À AVENCHES

circuit de 4.1 km

Le sentier viticole du Vully vaudois sillonne le vignoble du même nom, l'un des plus modestes mais aussi des plus ravissants vignobles de Suisse. Enfants comme adultes, vous apprécierez cette jolie promenade, aussi ludique qu'instructive puisque jalonnée, tout au long du parcours, d'une dizaine de panneaux didactiques. Ne manquez pas de vous arrêter aux arènes romaines d'Avenches, un cadre unique qui accueille chaque été plusieurs festivals de grande qualité

COMMANDEZ GRATUITEMENT
la brochure de l'Office du Tourisme du Canton de Vaud intitulée « Sur les sentiers de la découverte. Nos plus belles balades » ou téléchargez ces balades sur :
www.region-du-leman.ch/balades.

© OTV, Swisstrails C.Sonderegger

Balade en Lavaux

CANTON DE VAUD
REGION DU LEMAN

Office du Tourisme du Canton de Vaud
Av. d'Ouchy 60, Case postale 164
1000 Lausanne 6
Tél : +41 (0)21 613 26 26
Fax : +41 (0)21 613 26 00
info@region-du-leman.ch
www.region-du-leman.ch

CE LA POLICE LA
CHE VOUS RECHERCHE VO
Rendez-vous sur www.policier.ch